

Championnats départementaux Jeunes des Pyrénées-Orientales Saint André, 5 et 6 Février 2022

Les Championnats départementaux Jeunes, organisés par le Comité départemental du jeu d'échecs des Pyrénées-Orientales (CDJE66), constituent la phase départementale des qualifications pour le Championnat d'Occitanie Jeunes, lequel qualifie ensuite à la finale du Championnat de France Jeunes.

Ce championnat est organisé par délégation du CDJE66 sous l'entière responsabilité du club de Saint Jean Pla de Corts Echecs et de son Unité Mobile de Jeu.

Table des matières

I. Informations générales.....	2
I.a. Liste des tournois.....	2
I.b. Date et lieu des championnats.....	2
I.c. Horaires.....	2
I.d. Droits d'inscription et pointage.....	2
II. Participation.....	2
II.a. Conditions de nationalité et de licence.....	2
II.b. Comportement des joueurs.....	3
II.c. Nombre de places qualificatives.....	3
II.d. Féminines.....	3
II.e. Repêchage.....	3
II.f. Qualifications d'office au championnat régional.....	3
III. Déroulement.....	3
III.a. Règles du jeu.....	3
III.b. Cadence.....	4
III.c. Appariements.....	4
III.d. Classement et départages.....	4
IV. Encadrement.....	4
IV. a. Direction du championnat.....	4
IV. b. Arbitrage.....	4
IV. c. Commission d'appel.....	4

I. Informations générales

I.a. Liste des tournois.

Le championnat est organisé en 6 tournois mixtes : U08, U10, U12, U14, U16, U18-U20 mixtes. Dans chaque catégorie, sont décernés les titres de Champion et Championne des Pyrénées-Orientales.

I.b. Date et lieu des championnats.

Les différents tournois se joueront les Samedi 5 et Dimanche 6 Février 2022 à Saint André.

I.c. Horaires.

Les pupilles (U12), les benjamins (U14), les minimes (U16), les cadets (U18) et les juniors (U20) joueront 2 rondes le samedi 5 Février (14h00 puis 16h00) et 3 rondes le dimanche 6 Février (10h00, 13h00, 15h00).

Les petits poussins (U8) et poussins (U10) joueront 7 rondes le dimanche 6 Février à partir de 10h00.

La cadence de jeu est spécifiée en III.b.

I.d. Droits d'inscription et pointage.

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 5 € payable sur place, et devra être titulaire d'une licence FFE A ou B.

Il est nécessaire de s'inscrire par e-mail à l'adresse contact@sjpce.fr, en indiquant son **nom, prénom, numéro de licence FFE**.

Pour les féminines rajouter la mention "**mixte**" ou "**féminines**" (rappel : les Championnats départemental et Ligue sont mixtes, seule la finale du Championnat de France distingue les deux, cf II.d.).

Les non-inscrits devront se présenter 1h00 avant la fin du pointage.

Le pointage pour les joueurs qui commencent le Samedi 5 Février sera ouvert à 13h00 et se terminera à 14h00.

Le pointage pour les joueurs qui commencent le Dimanche 6 Février sera ouvert à 9h00 et se terminera à 10h00.

II. Participation

II.a. Conditions de nationalité et de licence.

Le Championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence A ou B dans un club d'échecs des Pyrénées-Orientales. Chaque participant est résidant en France depuis au moins 2 ans ou scolarisé dans un établissement français.

II.b. Comportement des joueurs.

Les participants s'engagent à jouer eux-mêmes leurs parties, à ne bénéficier d'aucune aide extérieure humaine ou informatique.

II.c. Nombre de places qualificatives.

Dans chaque catégorie, à l'exception des U18 et U20, c'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés. La première moitié des classés et dans la catégorie féminine la première moitié des classées sont qualifiées pour le championnat régional (qui est mixte). En cas de nombre impair de participant(e)s, le nombre de qualifié(e)s est l'arrondi supérieur.

Les qualifié(e)s d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le quota de qualification.

Le nombre de qualifié(e)s mixte ou féminines est au minimum deux.

II.d. Féminines

Si une joueuse souhaite jouer en catégorie mixte plutôt que féminine lors de la finale du Championnat de France (en cas de qualification), elle doit le signaler au directeur du championnat départemental avant le début de la phase départementale.

Le Directeur du Championnat est chargé de mentionner ce choix à la Direction jeunes de la Ligue.

Il faut préciser lors de l'inscription par email ou sur place un engagement pour jouer le championnat de France (en cas de qualification) en précisant : "**mixte**" ou "**féminines**".

II.e. Repêchage

Dans le cas où un joueur qualifié ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie dans les **5 jours** suivant la publication des résultats, sa place sera attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie.

La confirmation doit parvenir au directeur du Championnat départemental qui est chargé de la transmission des qualifiés à la Ligue.

II.f. Qualifications d'office au championnat régional

Sont qualifiés à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 1er décembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes. Ils doivent confirmer leur participation à la Ligue d'Occitanie un mois avant le début du championnat régional.

III. Déroulement

III.a. Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la Fide. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

III.b. Cadence.

Les pupilles (U12), les benjamins (U14), les minimes (U16), les cadets (U18) et les juniors (U20) joueront à la cadence classique de 50'+10'' (licence FFE A nécessaire)

Les petits poussins (U 8) et poussins (U10) joueront à la cadence rapide de 15'+ 5'' (licence FFE B suffisante).

III.c. Appariements.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi. Dans le cas d'un tournoi avec très peu de joueurs, l'arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi.

III.d. Classement et départages.

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle 1/2 point et une défaite 0 point selon la grille de résultats. Les ex-aequo seront départagés par : 1-Buchholz tronqué, 2-performance.

IV. Encadrement

IV. a. Direction du championnat

Le Comité Directeur du CDJE66 désigne le directeur du Championnat qui ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat d'Occitanie.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

IV. b. Arbitrage

La liste des arbitres du Championnat sera publiée en annexe du présent règlement. Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par le président du CDJE66 sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

IV. c. Commission d'appel

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, un entraîneur, et un joueur. Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Le directeur du Championnat

L'arbitre principal

M. Bonte Damien, secrétaire SJPCE

M. Garcia Richard, AFO2